



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE EN VISIOCONFÉRENCE ZOOM LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020.

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Vincent More

Sont absent (e)s : Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance se déroule par visioconférence ZOOM conformément à l'arrêté ministériel du 16 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-12-274 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

4. Adoption du budget 2021

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit budget est faite par visioconférence ouverte au public, conformément aux directives de la santé publique pendant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2021 avec des dépenses à la hausse de 63 803\$, une hausse de moins de 1% par rapport à 2020;

CONSIDÉRANT QUE le taux de base a été maintenu le même depuis plusieurs années, pour 2021 il est très légèrement augmenté avec une hausse de 0,0016 \$ par 100 \$ de valeur imposable passant de 0.7384 \$ à 0,7400 \$ par 100\$ de valeur imposable, ce qui est moins de 1%;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-12-275 QUE le conseil municipal adopte le budget 2021 suivant :

Budget 2021 en bref

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2021
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 569 622,00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(374 937,00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 467,00) \$
SERVICES RENDUS	(57 873,00) \$
AUTRES REVENUS	(155 291,00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(227 917,00) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 411 107,00) \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	536 256,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	260 849,00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	498 998,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	338 231,00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	129 181,00 \$
LOISIRS & CULTURE	499 570,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	130 007,00 \$
AMORTISSEMENT	345 000,00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 738 092,00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION	(326 985,00) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	345 000,00 \$
FINANCEMENT	(107 576,00) \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(60 800,00) \$
AFFECTATION	150 361,00 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	326 985,00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION	- \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	- \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	- \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	- \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(162 750,00) \$
AUTRES REVENUS	(986 750,00) \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(1 149 500,00) \$

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

ADMINISTRATION MUNICIPALE	4 875,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	251 000,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	46 000,00 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	6 000,00 \$
LOISIRS & CULTURE	1 517 000,00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$
TOTAL – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 824 875,00 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	675 375,00 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(93 250,00) \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(60 800,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(89 826,00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(337 499,00) \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(94 000,00) \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(675 375,00) \$
EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION	- \$

5. Adoption du plan triennal des projets et immobilisations 2021-2023

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit programme triennal des projets et des immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur demande conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-12-276 **QUE** le conseil municipal adopte le plan triennal des projets et des immobilisations 2021-2022-2023.



6. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement de taxation 2021

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de taxation 2021 ».

7. Adoption du projet de Règlement de taxation 2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite par visioconférence et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-12-277 **QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement de taxation 2021.

8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement modifiant le règlement sur le traitement des élu.e.s

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « Règlement sur le traitement des élu.e.s ».

9. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des élu.e.s.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élu.e.s municipaux détermine les pouvoirs d'une municipalité en matière de fixation de la rémunération des membres de son conseil;

ATTENDU QUE le règlement sur le traitement des élu.e.s a été adopté le 13 janvier 2020 et que des modifications sont nécessaires pour que le règlement ne soit plus un règlement annuel et que l'indexation soit la même que celle prévue pour les employé.e.s de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 tenue en visioconférence Zoom;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite par visioconférence et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-12-278 **QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement modifiant le règlement sur le traitement des élu.e.s.



10. Période de questions et réponses (facultatives)

Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

11. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 26.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire